



Lettre à Mr Alain ROUMILHAC le 13/09/2016 19 :07

Monsieur le Président Directeur Général,

Vous trouverez ci-dessous un mail envoyé à la Direction de PROSERVIA, incluant une étude qui a été réalisée par la CFE CGC et relative à l'égalité Homme/Femme, les coefficients & la classification des salariés, les salaires, la formation et le bien-être au travail.

Notre constat est alarmant et ne va pas dans le sens de notre charte concernant le « *Code de Conduite et d'Ethique professionnelles* ». En effet, en page 8 de ce document, nous avons noté que l'ensemble des employés devaient « *Respecter toutes les lois en vigueur.* ». C'est de ce fait que nous vous alertons sur des pratiques qui ne correspondent pas à la législation en vigueur, et notamment en ce qui concerne les salaires pratiqués.

Nous avons déjà signalé cet état de fait à notre Direction il y a maintenant un an, et les corrections tant attendues par les salariés n'ont pas vu le jour, à quelques exceptions faites.

Aussi, nous sommes dans l'expectative qu'une remise à niveau rapide des cas mentionnés dans notre étude. A défaut, les salariés démontreront leur mécontentement et le dossier sera remis dans les mains des Inspections du Travail concernées.

Nous vous demandons donc, en tant qu'actionnaire principal de PROSERVIA, de faire entendre raison à notre Direction de façon à remettre à plat un système qui ne correspond pas aux prédispositions règlementaires actuelles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'assurance de nos sentiments respectueux.



**Les membres élus de la
Section Fieci CFE-CGC - PROSERVIA**

www.fieci-cgc.org
www.fiecivox.com

